



Garde d'un enfant non reconnu par son père.

Par **Despecoolio**, le **04/05/2009** à **14:51**

Bonjour,

Je viens de me séparer de ma concubine et celà faisait 4 ans que l'on était ensemble. Quand nous nous sommes rencontrés, elle avait déjà un enfant de 4 ans mais celle-ci n'a jamais été reconnu par son père. Pendant la période de concubinage, j'ai amené tout mon amour à cette fille et aujourd'hui celle-ci m'appelle Papa!

Pendant notre union de 4 ans, nous avons fait une fille qui a aujourd'hui 8 mois.

Lors de notre séparation nous avons convenu de la garde de la petite et établi un calendrier etc...

Mais le hic viens de la grande qui souhaite venir vivre avec moi un week end sur deux avec sa petite demi-soeur.

Celà ne me pose aucun souci mais le problème est que j'ai demandé à officialiser la garde de la grande devant le juge, mais la mère me dit " mais non je te fais juste un papier comme quoi je te la laisse en même temps que la petite"

Car en fait le gros problème vient des ex beaux-parents (cause de notre séparation) qui ont menacé leur propre fille si elle me laissait la grande un week-end sur 2 et qui viendraient l'enlever pour l'emmener avec eux.

Bon ça me regarde pas par contre voici ma question:

Si je garde la grande un week-end sur deux sans être passé devant le juge aux affaires familiales, qu'est ce que je risque?

Car mes ex beaux-parents sont capables de porter plainte pour enlèvement et vous comprenez ma situation, je ne souhaite pas aller en prison pour des c!!!!

Despecoolio " père de deux adorables filles"